

Synthèse – Paul Boyé

Technologies & Cabinet Misrahi

Résumé

- • Opposition EP stratégique
- • Brevet maintenu
- • Intervention de Maître Élie Misrahi
- • Portefeuille PI renforcé

Contexte entreprise

- Paul Boyé Technologies : spécialiste des textiles techniques et équipements de protection NRBC.

Brevet EP 2 026 884

- Matériau textile composite pour protection NRBC.
- Technologie cœur du portefeuille.

Opposition OEB

- Opposant : Blücher GmbH
- Décision : opposition rejetée, brevet maintenu.

Équipe de défense

- Mandataires européens
- Ingénieurs brevets
- Maître Élie Misrahi (avocat à la Cour)

Rôle du cabinet Misrahi

- Contacts avec Ingénieurs de l'entreprise
- Coordination avec mandataires européens
- Soutien en audience écritures et plaidoiries

Conclusion stratégique

- Technologie sécurisée
- Avantage concurrentiel consolidé

Annexe historique – Contexte

- Paul Boyé Technologies développe depuis plusieurs décennies des textiles techniques destinés à des applications de protection, notamment NRBC.

Annexe historique – Genèse du brevet

- Le brevet EP 2 026 884 porte sur un matériau textile composite destiné à la protection NRBC et s'inscrit dans le cœur technologique du groupe.

Annexe historique – Opposition OEB

- Une opposition a été formée par un important concurrent du même domaine technique: Blücher GmbH et ce devant l'Office européen des brevets, contestant la validité du brevet devant la Division d'Opposition de l'OEB.

Annexe historique – Défense du titulaire

- La défense a été assurée par des mandataires européens, des ingénieurs brevets et Maître Élie Misrahi, avocat à la Cour.

Annexe historique – Décision

- La division d'opposition de l'OEB a rejeté l'opposition et maintenu le brevet EP 2 026 884.

RESULTAT

- Cette affaire constitue un jalon structurant dans l'histoire de la propriété industrielle de Paul Boyé Technologies.